

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°042026

Portant sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Loctudy et de mise en place d'un traitement bactériologique

CONTEXTE

Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) dispose de la compétence assainissement et assure donc, sur l'ensemble de son territoire, la collecte et le traitement des eaux usées.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Loctudy, datant de 2005 et modifié en 2010, est caduc depuis fin 2025. La CCPBS porte le projet de renouvellement de cet arrêté.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Loctudy se situe en mer au droit de la pointe de Kerafédé. Cet émissaire est commun avec le rejet de la STEP de Pont-l'Abbé. Les usages du milieu récepteur étant sensibles, la CCPBS souhaite limiter les apports bactériologiques. La concentration moyenne maximale en Escherichia coli (E. coli) visée pour le rejet des eaux traitées est fixée à 1 000 E. coli/100 ml d'eau (valeur rédhibitoire 10 000 E. coli/100 ml).

Au regard de la réglementation, le projet relève de la procédure « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale, sans évaluation environnementale, et est soumis à une procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée ».

Dans le cadre de la consultation lancée le 11 mai 2026, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille dispose du dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la STEP de Loctudy, afin d'émettre un avis dans un délai de 45 jours.

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LOCTUDY

→ Caractéristiques du réseau de collecte :

- Longueur : 70 km (79,5% en gravitaire, 20.5 % en refoulement)
- Nombre de postes de refoulement : 20
- Nombre de trop-pleins de poste de refoulement : 4
- Nombre de bassins tampon : 1 (140 m³)
- Fonctionnement du réseau : infiltration importante d'eaux claires parasites en période hivernale.

→ Caractéristiques de la STEP :

- Capacité : 14 000 EH
- Capacité nominale, charge organique : 840 kg DBO₅/j (la charge organique moyenne en période estivale correspond à 26% de la charge nominale de la station)

- Capacité nominale, charge hydraulique : 3 600 m³/j (réseau de collecte sensible aux eaux parasites, ces apports supplémentaires ont conduit à un dépassement de 52% de la capacité hydraulique en 2022)
- Caractéristiques du rejet des eaux traitées :
 - Milieu récepteur : masse d'eau côtière « Concarneau large »
 - Norme de rejet :

	Arrêté en vigueur			Projet d'arrêté		
	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet rédhibitoire	Concentrations maximales	Rendement épuratoire minimum	Valeur de rejet rédhibitoire
DBO5	25 mg/l	92 %	50	25 mg/l	92 %	50
DCO	125 mg/l	89 %	250	125 mg/l	89 %	250
MES	20 mg/l	95 %	85	20 mg/l	95 %	50
NTK	10 mg/l	85 %	/	10 mg/l	85 %	/
NGL	15 mg/l	85 %	/	15 mg/l	85 %	/
P total	1 mg/l	90 %	/	1 mg/l	90 %	/
E.coli	10 000 E.coli/100ml	99 %	/	1 000 E.coli/100ml	/	10 000 E.coli/100ml

- Conformité du rejet : dépassement régulier sur le paramètre E. coli (moyenne annuelle 2024 : 20 866 E. coli /100 ml)
- Période de rejet :

	Arrêté en vigueur	Projet d'arrêté
Fonctionnement hors période estivale	de pleine mer -5h à pleine mer +5h	absence de phasage
Fonctionnement en période estivale		de pleine mer -3h à pleine mer +3 h

ENJEUX ASSOCIES AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LOCTUDY

→ Le bon état des masses d'eau concernées :

Code	Nom	Etat écologique		Etat chimique		Etat quantitatif
		Etat	Pressions	Etat	Pressions	Etat
FRGG24	Nappe Baie d'Audierne			Mauvais	Pesticides	Bon
FRGT14	Estuaire rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC29	Baie de Concarneau	Moyen	Nitrates (Algues vertes)	Mauvais	Micropolluants	
FRGC28	Concarneau large	Bon	/	Bon	/	

→ La qualité sanitaire des zones conchylicoles :

Code	Nom	Coquillages de groupe 2 (fouisseurs)	Coquillages de groupe 3 (filtreurs)
29.07.040	Pont l'Abbé aval	C	B
29.07.050	Anse du Pouldon	B Risque de dégradation du classement en C en 2026	A Risque de dégradation du classement en B en 2026
29.07.010	Eau profonde Guilvinec, Bénodet, Glénan	A	A

En raison de la dégradation de la qualité du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, OUESCO et les services de l'Etat portent un projet de mise en place d'une Zone A Enjeu Sanitaire (ZAES).

→ La qualité sanitaire des sites de pêche à pied :

Nom	Consignes de pêche	Motivations
Kervilzic (Loctudy)	Déconseillé	Qualité
Rivière de Pont-l'Abbé	Interdit	Repos biologique

→ La qualité sanitaire des zones de baignade :

Nom	Classement
Teven (Ile-Tudy)	Bon
Grande plage (Ile-Tudy)	Excellent
Langoz (Loctudy)	Excellent
Kervilzic (Loctudy)	Excellent
Ezer (Loctudy)	Excellent
Lodonnec (Loctudy)	Excellent
Poulluen (Loctudy)	Excellent
Sables blancs (Loctudy)	Excellent

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<p>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</p>	<p>D.9 – Maîtriser le transfert des effluents à la station :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Objectif : absence de déversements au milieu pour une pluie trimestrielle. → Suivi : transmission annuelle des déversements à structure porteuse du SAGE 	<p>/</p>	<p>Le système d’assainissement est confronté à de nombreuses infiltrations d’eaux claires parasites, en particulier pendant la période hivernale. Ces apports supplémentaires conduisent à des dysfonctionnements sur le réseau (déversement d’eaux usées) et au dépassement des capacités hydrauliques de la STEP.</p> <p>En conséquence, l’arrêté complémentaire du 7 août 2023 impose :</p> <ul style="list-style-type: none"> → L’instrumentation complète du réseau → La réalisation d’une étude hydraulique générale → La réalisation de travaux de réhabilitation et de contrôles de branchements dans les secteurs de Plogonnec, Kerfriant et Kerlorc’h. → Le renouvellement de l’autorisation environnementale de la STEP <p>Sur la STEP, la CCPBS souhaite améliorer son traitement, en particulier vis-à-vis de la bactériologie.</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Les travaux programmés sur le réseau de collecte ont pour but de supprimer les déversements pour une pluie trimestrielle et contribueront à préserver la qualité des zones de baignades et des zones conchylicoles. La mise en place du traitement bactériologique limitera l’impact du rejet des eaux traitées. Renforcement de la norme de rejet de 10 000 E. coli /100 ml à 1 000 E. coli /100 ml (valeur rédhibitoire à 10 000 E. coli /100 ml)</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de la ZAES de la rivière de Pont-l’Abbé, la CCPBS s’est engagée à transmettre régulièrement les données relatives aux déversements d’eau usée à la structure porteuse du SAGE.</p>

			<p>→ Mise en place d'un traitement tertiaire (désinfection par acide performique)</p> <p>Sur le réseau :</p> <p>→ Aucune extension</p> <p>→ Travaux de réduction des apports hydrauliques suite à la réalisation d'investigations complémentaires</p>	
	D.10 – Mettre en place un diagnostic permanent des réseaux		Le diagnostic permanent du réseau de collecte des eaux usées de Loctudy est en cours de mise en œuvre. Les postes de refoulement de Lodonnet et de Kerfriant disposent d'une métrologie depuis 2024.	Il pourrait être intéressant de suivre les volumes déversés au milieu au niveau du poste du port.
	D.11 – Réaliser / Actualiser les schémas directeurs d'assainissements	/	La CCPBS a validé son schéma directeur d'assainissement des eaux usées en 2025.	Compatible avec le SAGE.
Satisfaction des usages littoraux (Algues vertes / Phytoplanctons toxique)	Limiter le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique	/	<p>Maintien des normes de rejet pour les paramètres azotés et phosphorés :</p> <p>→ Azote Kjeldahl Total (NTK) : 10 mg/l</p> <p>→ Azote global (NGL) : 15 mg/l</p> <p>→ Phosphore total : 1 mg/l</p>	<p>Compatible avec le SAGE.</p> <p>Les concentrations des eaux traitées et la localisation des points de rejet vis-à-vis des sites sensibles à l'eutrophisation laissent supposer que l'impact du rejet des STEP de Loctudy et de Pont-l'Abbé sur le développement des algues vertes et les blooms de phytoplanctons est faible.</p> <p>Les travaux programmés sur le réseau</p>

				de collecte contribueront également à limiter les apports de nutriments au milieu.
Qualité des eaux (matières organiques)	D.50 – Limiter les apports externes au milieu liés à l’assainissement	/	Maintien des normes de rejet pour les paramètres liés à la matière organique : → Matière organique biodégradable (DBO5) : 25 mg/l → Matière organique totale oxydable (DCO) : 125 mg/l	Compatible avec le SAGE. Il convient d’observer que la norme de rejet des STEP de Loctudy – Pont l’Abbé (125 mg/l) est supérieure à la norme de rejet de la STEP de Combrit (90 mg/l).
Qualité des eaux (autres micropolluants)	Connaître de manière plus précise les teneurs des eaux en micropolluants autres que les pesticides	/	Le système d’assainissement de Loctudy n’est réglementairement pas soumis à la réalisation d’une étude RSDE (Recherche et Réduction des Substances Dangereuses dans l’Eau)	Compatible avec le SAGE. Il aurait été intéressant de mener des campagnes de suivi des micropolluants afin d’éclairer le choix de la filière complémentaire de traitement.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, réunie le 19 mai 2026, décide de donner un avis favorable au projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Loctudy et de mise en place d'un traitement bactériologique.

Le projet concourt à l'atteinte des objectifs du SAGE portant sur la qualité des eaux conchylicoles (tendre vers un classement des zones conchylicoles en A pour l'ensemble des groupes de coquillages), la qualité des eaux de baignade (maintenir la bonne qualité des eaux de baignade - au moins 90% des sites de baignade en qualité excellente) et la lutte contre le développement des algues vertes et du phytoplancton toxique.

En outre,

- La CLE encourage les communes et leurs groupements :
 - à mettre en place des traitements bactériologiques sur l'ensemble des systèmes d'assainissement littoraux. L'équipement des STEP de Pont-Croix, Plozévet et Penmarch est jugé prioritaire.
 - à mettre en place, pour les systèmes d'assainissement littoraux, une métrologie des réseaux permettant de mesurer les débits et d'estimer les charges polluantes déversées au milieu.
- La CLE rappelle aux communes et à leurs groupements la nécessité de transmettre annuellement, à la structure porteuse du SAGE, les données relatives aux déversements d'eau usée.
- Considérant la dégradation du classement sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé ainsi que la qualité de la zone de pêche à pied de Kervilzic, la CLE demande à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne d'intégrer le système d'assainissement de Loctudy dans la liste des systèmes d'assainissement prioritaires.
- La CLE souligne que le traitement complémentaire mis en place ne sera pas en capacité d'assurer une élimination efficace des micropolluants.

Éric Jousseume

Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

